

## MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

**Décision du 31 mars 2008 du directeur général de la Caisse de garantie du logement locatif social portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social**NOR : *MLVU0808162S*

Le directeur général de la Caisse de garantie du logement locatif social, nommé par arrêté du 4 septembre 2007, publié au *Journal officiel* du 16 septembre 2007,

Vu l'article R. 452-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2004 portant création du comité technique paritaire auprès du directeur général de la Caisse de garantie du logement locatif social ;

Vu la décision du 20 mars 2008 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein du comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social ;

Vu les articles 7 et 8 du décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale SERIF-CFDT en date du 28 mars 2008,

Décide :

## Article unique

Sont nommés respectivement représentants de l'administration et représentants du personnel au comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social :

## I. - REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

*Membre titulaire*

M. Laporte (Patrick), directeur général, administrateur civil hors classe.

*Membre suppléant*

Mme Cohen (Laurence), secrétaire générale, contractuelle de droit public.

## II. - REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

**Au titre de l'organisation SERIF-CFDT***Membre titulaire*

Mme Gustin (Pascaline), responsable des marchés publics, contractuelle de droit public.

*Membre suppléant*

M. Chaize (Laurent), adjoint au chef du service des garanties, contractuel de droit public.

Fait à Paris, le 31 mars 2008.

*Le directeur  
général,  
P. Laporte*